

# Communiqué de presse

De la Fédération Générale des PEP

À Créteil, le 27 juin 2013

## Situation des AVS à la rentrée 2013 :

### La FG PEP demande aux ministres une réunion urgente

La remise officielle du rapport de Mme Pénélope Komitès relatif à « la professionnalisation des accompagnants pour la réussite éducative des jeunes en situation de handicap » a eu lieu le mardi 25 juin 2013 à Madame Marie Arlette Carlotti, ministre déléguée aux personnes handicapées et à Madame George Pau-Langevin, ministre déléguée à la réussite éducative.

La Fédération générale des PEP se félicite de la reconnaissance, comme elle le demandait, d'un accompagnement global sur tous les temps de vie et de la mise en place d'une formation diplômante.

La Fédération générale des PEP constate que la solution d'un service départemental délégué à des associations gestionnaires n'a pas été retenue au profit d'un GIP (groupement d'intérêt public) présenté comme « la solution la plus adaptée et au plus proche de l'éducation nationale compte tenu de sa responsabilité prépondérante ».

Alors que la notion de métier ne figure pas dans le rapport, les ministres se sont nettement engagés pour sa reconnaissance, en rappelant qu'il s'agissait d'un engagement du Président de la République lors de sa candidature ; elle s'en félicite. La création d'un véritable métier reposant sur de solides dispositions statutaires est une exigence première à laquelle le gouvernement doit répondre pour mettre fin à l'inadmissible précarisation dont sont victimes, les personnels, les enfants et leurs familles.

Si la solution de création de GIP est retenue par le gouvernement, la question du cadre d'emploi et des financements afférents est posée de manière urgente. D'ici 2015, quel engagement est donné aux associations qui ont été sollicitées en 2010 pour réemployer les AVS en fin de contrat de l'éducation nationale et qui ont offert pour certaines des contrats en CDI ? La situation urgente de la rentrée 2013 qui concerne des centaines d'AVS et la scolarisation de milliers d'enfants en situation de handicap et de leurs familles, exige la réunion immédiate du comité de suivi du réemploi des AVS.

La Fédération Générale des PEP qui, en lien avec la FNASEPH, a pris une part déterminante depuis près de trois décennies à la création de cette fonction d'AVS, qui a accompagné toutes les étapes d'évolution statutaire et qui est le principal employeur d'AVS en fin de contrat EN, demande l'examen de la situation des employeurs associatifs pour le transfert de leurs emplois sous le statut de droit public présenté.

#### CONTACTS PRESSE :

Fédération Générale des PEP

Majda Zeroual - [communication@lespep.org](mailto:communication@lespep.org) - 01 41 78 92 82

*La force d'un réseau National, les convictions d'un mouvement engagé, pour le droit et l'accès de tous :  
à l'éducation, à la culture, à la santé, aux loisirs, au travail et à la vie scolaire*

